



297 — RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2024 :
- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2020 à 2024 (ou acquis en 2020 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2014 à 2024 (ou acquis de 2014 à 2019 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2020 à 2024.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2010

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HQT	EN 2009 HQM
- Autres investissements.....		HQD

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOA	EN 2009 HOB	EN 2010 HOC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOI	EN 2009 HOI	EN 2010 HOJ
- Autres investissements.....			HOK

Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOL	EN 2009 HOM	EN 2010 HON	
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOO	EN 2009 HOP	EN 2010 HOQ	EN 2011 HOR
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOS	EN 2009 HOT	EN 2010 HOU	EN 2011 HOV
- Autres investissements.....				HOW

Investissements réalisés en 2013

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011			HOD
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %		EN 2010 HOE	EN 2011 HOF
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	EN 2010 HOG	EN 2011 HOX	EN 2012 HOY
- Autres investissements.....			HOZ

Investissements réalisés en 2014

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011			HUA
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %		EN 2010 HUB	EN 2011 HUC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	EN 2010 HUD	EN 2011 HUE	EN 2012 HUF
- Autres investissements.....			HUG

>>>



Investissements réalisés en 2015

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUH
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % EN 2010 EN 2011
HUI HUJ
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % EN 2010 EN 2011 EN 2012
HUK HUL HUM
- Autres investissements HUN

Investissements réalisés en 2016

- Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HJC ☒
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUO
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % EN 2010 EN 2011
HUP HUQ
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % EN 2010 EN 2011 EN 2012
HUR HUS HUT
- Autres investissements HUU

Investissements réalisés en 2017

- Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique HKC ☒
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HVA
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % EN 2010 EN 2011
HVB HVC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % EN 2010 EN 2011 EN 2012
HVD HVE HVF
- Autres investissements HVG

Investissements réalisés en 2020

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique HVJ

Investissements réalisés en 2021

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique HVK

Investissements réalisés en 2022

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique HVL

Investissements réalisés en 2023

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique HVM

Investissements réalisés en 2024

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique HVN



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2024 ("investissements réalisés en 2024") :

- acquisition ou construction de logement : logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2024 ;
- réalisation de travaux : travaux achevés en 2024 ;
- souscription au capital de certaines sociétés : souscription réalisée en 2024.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2024 HYI

Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2019

- investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % en 2013 ou 2014..... HYC

- autres investissements..... HYD

- Investissements réalisés en 2020 HYE

- Investissements réalisés en 2021 HYF

- Investissements réalisés en 2022 HYG

- Investissements réalisés en 2023 HYH



304

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2024 ("investissements réalisés en 2024") :
- acquisition d'un bien meuble : mise en service du bien en 2024 ;
- acquisition ou construction d'un immeuble : achèvement des fondations en 2024 ;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel : travaux achevés en 2024.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024

- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
HKS	HKT

- Investissements dans votre entreprise HKU

- Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe :
• montant de la réduction d'impôt calculée HKV
• montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2024 HKW

REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Investissements réalisés en 2019

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 52,63 %	à hauteur de 62,5 %
HFN	HFO

• investissements dans votre entreprise HFP
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe HFR

- Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
HFS	HFT

• investissements dans votre entreprise HFU
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe HFW

Investissements réalisés en 2020

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
HGS	HGT

Investissements dans votre entreprise HGU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe HGW

Investissements réalisés en 2021

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
HHS	HHT

Investissements dans votre entreprise HHU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe HHW

Investissements réalisés en 2022

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
HIS	HIT

Investissements dans votre entreprise HIU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe HIW

Investissements réalisés en 2023

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt

à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
HJS	HJT

Investissements dans votre entreprise HJU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe HJW

307

CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOM DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI)

Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2024 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD HJA



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ					DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT				
NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX				RÉDUCTION D'IMPÔT À REPORTER A CASES HQT A HVN		
				LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE			
Secteur du logement									
Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs) Investissement engagé ou réalisé avant 2011 Investissement engagé ou réalisé en 2011 Investissement réalisé de 2012 à 2017		× 10 %	× 25 %	× 29 %	× 35 %	× 39 %			
		× 10 %	× 22 %	× 26 %	× 31 %	× 35 %			
		× 11 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %			
Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique ou le risque cyclonique Investissement réalisé de 2020 à 2024									
		× 7 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %			
Location nue dans le secteur libre Investissement réalisé au plus tard en 2017 : – permis de construire délivré avant 2011 – permis de construire délivré en 2011									
		× 20 %	× 30 %	× 33 %	× 38 %	× 40 %			
		× 20 %	× 22 %	× 25 %	× 30 %	× 33 %			
Location nue dans le secteur intermédiaire Investissement réalisé au plus tard en 2017 : – permis de construire délivré avant 2011 – permis de construire délivré en 2011 – permis de construire délivré en 2012									
		× 20 %	× 28 %	× 40 %	× 45 %	× 48 %			
		× 20 %	× 24 %	× 37 %	× 41 %	× 45 %			
		× 20 %	× 26 %	–	–	–			



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT						
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2024 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)						
NATURE DE L'INVESTISSEMENT	BASE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT			RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HKS à HKW	
		INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 %	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 %		
Tous secteurs d'activité – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy – Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna		× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %		
		× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %		
Production d'énergie renouvelable – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy – Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna		× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %		
		× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %		
Rénovation, réhabilitation* – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte – Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF – Saint-Barthélemy		× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %		
		× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %		
Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer)		× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %		
		× 38,0 %	× 38 %	× 38 %		
Acquisition de navires de croisière d'une capacité maximum de 400 passagers (toutes collectivités d'outre-mer)		× 35 %	× 35 %	× 35 %		
						
Acquisition ou construction de navires de pêche – d'une longueur de 12 à 24 mètres exploités à La Réunion – d'une longueur de 24 à 40 mètres exploités à La Réunion – exploités en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, en Nouvelle-Calédonie ou dans les TAAF, quelle que soit la taille du navire – exploités à Saint-Pierre-et-Miquelon ou dans les îles Wallis et Futuna, quelle que soit la taille du navire		× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %		
		× 25 %	× 25 %	× 25 %		
		× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %		
		× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %		



* La réduction d'impôt s'applique aux travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés et aux travaux de réhabilitation lourde d'immeubles autres que ceux à usage d'habitation.

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2024
(ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case HYI x 50 %
	x 50 %
	x 50 %
	x 50 %

